

Honoraires de vente (murs commerciaux)

Prix de vente	Honoraires
Inférieur à 100 000 €	7% HT soit 8,4% TTC
100 000 € à 150 000 €	6% HT soit 7,2% TTC
150 001 € à 200 000 €	5,5% HT soit 6,6% TTC
Supérieur à 200 000 €	5% HT soit 6% TTC

Honoraires de vente (fonds de commerce)

Prix de vente	Honoraires
Inférieur à 100 000 €	10% HT soit 12% TTC
100 000 € à 150 000 €	9% HT soit 10,8% TTC
150 001 € à 200 000 €	8% HT soit 9,6% TTC
200 001 € à 300 000 €	7% HT soit 8,4% TTC
300 001 € à 400 000 €	6% HT soit 7,2% TTC
Supérieur à 400 000 €	5% HT soit 6% TTC

Les honoraires sont à la charge « vendeur » pour les murs commerciaux et à la charge « acquéreur » pour les fonds de commerce. Ils comprennent une TVA à 20%.

Barème en vigueur établi à Vannes le 2 janvier 2019.